



En prélude à cette vaste opération, le ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative, et son homologue de la Santé publique étaient face à la presse ce mardi à Yaoundé.

Covid-19 désormais à l'étroit au Cameroun ! Une campagne nationale de vaccination des agents publics débute ce mercredi 10 novembre 2021 sur l'ensemble du territoire national. En prélude à cette vaste opération, les Ministres en charge respectivement de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Joseph LE, ainsi que de la Santé Publique, Dr Malachie MANAOUDA, ont donné un point de presse conjoint ce jour, mardi 9 novembre, au club Minfopra à Yaoundé.



Face à la presse, les membres du gouvernement ont donné les contours et les modalités de cette vaste campagne. Ladite campagne qui, selon les membres du gouvernement, n'est pas obligatoire mais fortement encouragée, concerne les fonctionnaires et les agents publics actifs relevant du code du travail, ainsi que ceux qui sont déjà admis à la retraite. Il est question d'immuniser, 50% des 528 000 Personnes ciblées par la campagne, soit, 264 000 hommes et femmes du service publics au cours de l'opération qui va s'étaler jusqu'au 10 décembre 2021. Cette campagne va se dérouler dans les services centrés et déconcentrés de tous les départements ministériels.

Pour les membres du gouvernement, la vaccination est le seul moyen pour éviter une forme grave de la maladie. Aussi exhortent-ils les agents publics à se faire vacciner.



« Cette campagne a vocation à nous rassurer de ce que le milieu professionnel n'est pas un lieu de propagation du virus. Mais un cadre d'épanouissement professionnel et de promotion de la santé pour tous. Nous ne cesserons donc de le marteler: la vaccination est le meilleur choix pour nous prémunir de cette terrible pandémie qu'est le covid-19. Elle procure à la fois sécurité et protection indispensables pour l'exercice de nos activités comme agents publics et pour préserver la vie nos pensionnés », a expliqué Joseph Le.



Pour le Ministre de la Santé publique, la vaccination ne présente aucun danger pour les populations. *« Se faire vacciner est un acte responsable qui contribue à protéger nos proches et à protéger notre pays. En effet, le risque de transmettre le virus par une personne vaccinée est aujourd'hui prouvé négligeable. Au sujet des effets indésirables liés au vaccin (...), le Cameroun n'a pas encore enregistré un cas de décès lié directement à la vaccination, après avoir adressé plus de 600 000 doses dans notre pays »*, a laissé entendre Malachie Manaouda.